



En cohérence avec la politique environnementale du Groupe Renault, ACI VILLEURBANNE (sites de Villeurbanne et de Meyzieu) s'engage à :

- ❑ **Prévenir et réduire en continu l'empreinte environnementale et les impacts sanitaires de nos activités**, tout en contribuant à la compétitivité du Groupe Renault et à la protection de ses actifs matériels et immatériels par :
  - ✓ La maîtrise des consommations **énergétiques et des émissions atmosphériques**
  - ✓ L'utilisation au juste nécessaire des **matières premières** en favorisant **l'économie circulaire**
  - ✓ La réduction à la source et la maximisation de la valorisation des **déchets**
  - ✓ La prévention de la contamination des **sols et eaux souterraines**
  - ✓ La maîtrise des **consommations d'eau** et des **rejets dans le milieu aquatique**
  - ✓ La prévention des **pollutions accidentelles**
  - ✓ La réduction des **nuisances sonores**
  - ✓ La maîtrise du **risque chimique**
- ❑ **Mettre en œuvre un Système de Management environnemental certifié ISO 14001**, en vue d'assurer l'amélioration continue des performances environnementales et de se conformer aux réglementations et aux engagements volontaires du Groupe Renault.
- ❑ **Sensibiliser ses collaborateurs aux enjeux environnementaux et communiquer sur ses performances.**

Afin d'atteindre ces objectifs, ACI VILLEURBANNE définit chaque année son **Programme Environnemental** et les moyens associés, en cohérence avec son Schéma Directeur et ses aspects environnementaux significatifs.

La Direction s'engage à appliquer cette politique et encourage toutes les personnes qui travaillent pour ou pour le compte de l'entreprise à collaborer à sa mise en œuvre.

Le 07 septembre 2021.

Nicolas KRASNICKI  
Directeur d'ACI Villeurbanne

### POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE ACI VILLEURBANNE

- Prévenir et réduire en continu l'empreinte environnementale et les impacts sanitaires de nos produits, services et activités, en intégrant les principes de l'analyse du cycle de vie et de l'économie circulaire (recyclage de certains fluides, de cartons, écarteur d'étriers, housses, ...)
- Contribuer activement à la compétitivité du groupe Renault et à la protection de ses actifs matériels et immatériels, (conformité réglementaire)
- Mettre en œuvre le management et environnemental, en vue d'assurer le progrès continu et de se conformer aux réglementations et aux engagements volontaires.

#### Les domaines d'action prioritaires sont :

1. Prise en compte dans le projets ACI 2023 des principes de management de l'environnement afin de maîtriser les impacts environnementaux;
  1. Durant les chantiers de démantèlement et de déménagement des installations (aucune anomalie majeure)
  2. Choix de solutions technologiques vertueuses pour le site de Meyzieu d'un point de vue énergétique
2. Santé & écosystèmes (tri des déchets, anomalies environnementales, bruit ...)
3. Management environnemental et communication avec les parties prenantes.